

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mai 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 V 106 Vœu relatif à une étude d'impact préalable sur les conséquences, en termes de circulation, de sécurité routière et de sécurité des piétons ainsi que de pollution de l'air, de la construction d'un parking pour les cars à l'emplacement du tunnel de la Porte Dauphine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux déposés par M. David ALPHAND et M^{me} Laurence DREYFUSS ;

Considérant la délibération du Conseil de Paris des 26 et 27 septembre 2011 ayant autorisé la réalisation d'un parc de stationnement autocars situé sous la place du Maréchal de Lattre de Tassigny qui nécessite la fermeture à la circulation générale du souterrain Amiral Bruix ;

Considérant l'avis positif de la Commission des sites le 3 octobre 2012 et l'avis positif des Architectes des Bâtiments de France émis le 27 décembre 2012 ;

Considérant que de nouvelles études de circulation ont été réalisées par la Direction de la Voirie et des Déplacements et n'ont pas montré de reports significatifs dans le secteur ;

Considérant que ces mêmes études ont montré la nécessité d'améliorer les déplacements et la sécurité des piétons autour de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny ainsi qu'au niveau de la traversée du boulevard Lannes entre la station du RER C et l'université Dauphine ;

Considérant les aménagements proposés par la Direction de la Voirie et des Déplacements dans le cadre du projet, pour améliorer la situation en matière de sécurité des piétons, permettre une meilleure régulation des flux de circulation, favoriser l'insertion du parking dans son environnement et minimiser les nuisances pour l'université Dauphine ;

Considérant les échanges qui ont eu lieu à l'été 2012 et au printemps 2013 entre le président de l'université Dauphine et la Ville de Paris afin de prendre en compte ses demandes en matière de sécurité des piétons et de réduction de l'impact de ce projet sur les flux de circulation ;

Considérant que la création envisagée de ce parc de stationnement autocars, d'une capacité de 30 places, permettra de réduire la circulation d'autocars vides dans Paris et génèrera un nombre réduit de mouvements journaliers dans le secteur de la porte Dauphine ;

Considérant l'existence du dispositif Pass Eco Autocar mis en place par la Ville de Paris en mai 2012 favorisant l'utilisation d'autocars moins polluants ;

Sur la proposition de M. Julien BARGETON, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris s'engage, en accompagnement du projet de parc de stationnement autocars, à équiper le rond-point de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny de feux de signalisation lumineuse tricolore et à aménager la traversée piétonne située boulevard Lannes devant l'entrée de l'université Dauphine, afin d'améliorer la sécurité des piétons et d'apaiser la circulation aux abords de l'université ;

- la Ville de Paris précise l'impact en termes de pollution de l'air de ce parc de stationnement autocars.